

C17 9.11.2009
Annexe 1

JEAN-LUC MARSANO
AVOCAT AU BARREAU DE GENEVE

3, boulevard James-Fazy - 1201 Genève

Tél: +41 (0)22 732.45.05 Fax: +41 (0)22 732.45.07

CCP 17-51290-5
TVA No 533 827

Reçu le	21.10.09
No dossier	
Traitement	C17
Information	

Par recommandé

Commune du Grand-Saconnex
18, route de Colovrex
Case postale 127
1218 Le Grand-Saconnex

A l'att. de la Commission
d'urbanisme

Genève, le 20 octobre 2009

Réf: Jlm/ct

**Concerne: Opposition à la demande d'autorisation de construire DD/102 062/6
du 18 août 2009**

Madame, Monsieur,

Vous me savez en charge de la défense des intérêts de Monsieur Michel STEULET.

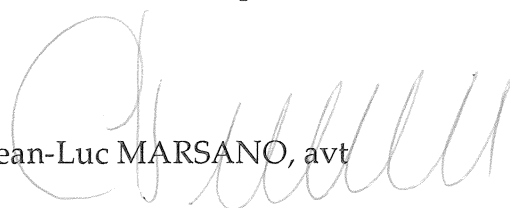
Je vous informe que mon client s'oppose formellement au « projet modifié 2 » référencé DD 102062, concernant la réalisation d'un habitat groupé, prévue sur la parcelle no 59 et la dépendance 58 située sur la Commune du Grand-Saconnex.

Ce nouveau projet étant de dimension plus imposante encore que le précédent, mon client invoque les mêmes motifs d'opposition qu'il avait d'ores et déjà formulés dans ses précédentes écritures listées ci-dessous.

A cet égard, vous trouverez en annexe :

- un exemplaire du recours déposé par mon client en date du 11 septembre 2009, auquel je vous prie de bien vouloir vous référer ;
- les courriers adressés les 5 juin et 3 septembre 2008 par le conseil soussigné à vous-même.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma parfaite considération.

pc.  Jean-Luc MARSANO, avt

Annexes : ment.

CTI 9.11.2009
Annexe 2

suite supercherie électorale

Pat Hulliger [pat.hulliger@bluewin.ch]

Date d'envoi : mercredi, 4. novembre 2009 23:05

À : CUDRE JEAN-CLAUDE

Cc : michelpomatto@studiomrp.ch; Laurent JIMAJA [jimaja@bluewin.ch]; georges.marguet@baloise.ch; laurence.naef@edipresse.ch; Michaud Eliane [eliane.michaud@bluewin.ch]; Secrétariat UDC-Genève [secretariat@udc-ge.ch]

Monsieur le Président de la Commune du Grand-Saconnex,
Cher Jean-Claude,

lors de la séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2009, il a été clairement reconnu que dans le cadre de l'élection au Grand Conseil, les partis de l'Entente avaient distribué un tract tous ménages dans lequel figurait les armoiries du Grand-Saconnex, lui conférant ainsi un caractère officiel qui n'avait pas lieu d'être, qu'aucun nom, prénom et adresse d'une personne majeure, de nationalité suisse, domiciliée dans le canton et jouissant de ses droits politiques en assumant la responsabilité ne figurait sur ce dit flyer, tout comme aucun nom et adresse de l'imprimeur.

Plusieurs conseillers municipaux indignés de cette manière d'agir ont protesté vivement et il a été demandé un rectificatif pour information à la population. Suite à cette demande, Madame la Conseillère Administrative, Elisabeth Bohler a informé le CM et les personnes présentes qu'une information paraîtrait dans le prochain GSI, en demandant à Monsieur Michel Gönczy d'en prendre note.

Force est de constater qu'aucune mention, démenti ou autres informations n'ont été publiés dans le dernier GSI du mois de novembre, alors qu'un article mentionne les travaux de cette séance, donc ce n'est sûrement pas par manque de temps.

L'UDC Saconnésienne dénonce fortement cette manière d'agir et demande impérativement que la vérité et l'information sur cette affaire, soient publiées par un tout ménage et requises en ce lundi 9 novembre 2009 par le conseil municipal à l'Exécutif de notre commune, ce dernier n'ayant rien fait paraître dans les délais impartis du GSI de novembre. La politique exige un minimum de respect du citoyen et de la parole donnée.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

En espérant que mon courriel soit pris en considération et dans l'attente, Monsieur le Président de notre commune, veuillez accepter mes plus cordiales salutations.

Patrick Hulliger
Président UDC Section 9
Grand-Saconnex / Pregny-Chambésy